

Direction des FINANCES

REF : FINAN2009031

Signataire : CK/SL

OBJET :Budget Supplémentaire (DM n°2) 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la M14,

Vu le Budget Primitif 2009,

Vu la DM N°1 de 2009,

Vu la délibération n°113 du 24 juin 2009 affectant le résultat du compte administratif 2008,

Vu le projet de DM n°2,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyens "Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenus, deux membres présents du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" et les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le Changement" ayant voté contre.

DELIBERE :

APPROUVE la décision modificative n°2 portant lieu de Budget Supplémentaire de l'année 2009 dont le détail figure en pièce jointe.

Les inscriptions budgétaires se définissent comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 2 946 865,12 €
- Recettes : 2 946 865,12 €

Investissement

- Dépenses : 11 199 506,45 €
- Recettes : 11 199 506,45 €

Le Maire

Jacques SALVATOR